

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023 PROCES VERBAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 19 + 3

Date de convocation : 19/01/2023

Le **Mardi 24 Janvier 2022 à 20h** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Présents :

BECK Maurice

COLLION Olivier

DIGAUD Paulette

LE DIVOUZET Magali

OGIER Christian

PIOLLAT Isabelle

TOURNIER-FILLON J.Paul

BOUVIER Régis

COUTURIER Sébastien

FANCHON Jean-Louis

MALJOURNAL Vincent

PAROT Aline

PRIMAT Ludovic

BRUT Annie-Pierre

CRETINON Françoise

HERICHER Aude

MEUNIER Alain

PILLOIX Patrick

SCIET Sylvie

Excusés :

BERLIOZ Stéphane donne pouvoir à OGIER Christian

CAREZ Virginie donne pouvoir à HERICHER Aude

GARREL Virginie donne pouvoir à MEUNIER Alain

Absents :

Le quorum état atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h10.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne Mme Aline PAROT pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance ;
- 2) Point financier : Bilan 2022 + Report 2023 ;
- 3) Préparation des travaux à réaliser en 2023 ;
- 4) Bilan urbanisme 2022 ;
- 5) Délibération à prendre :
 - ONF : Projet « 1arbre / 1 habitant » à Semons : Modification de la délib de septembre 2022
- 6) Retour du 1^{er} Conseil Municipal Enfant 2023
- 7) Point d'information pour l'évolution du site internet de la commune ;
- 8) Point BIC ;
- 9) Questions et infos diverses :

Il est proposé d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Elles concernent les travaux de rénovation sur le réseau d'éclairage public (lampes LED).

Désignation du secrétaire de séance

Mme Aline PAROT est désignée secrétaire de séance.

Délibérations prises lors de la séance de décembre

Délibération 48/2022 - Convention – Intervention du pôle archives itinérantes – CDG 38

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'elles doivent en assurer la conservation et la mise en valeur conformément à la législation sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services du Centre de Gestion de l'Isère, au vu du besoin de réaliser un diagnostic de la situation des archives de la commune déléguée de Commelle.

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la mise à disposition d'un archiviste pour la réalisation des missions confiées par la collectivité au Centre de Gestion.

Les prestations sont réalisées dans les limites juridiques prévues par l'article L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et R1421-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales sous le contrôle scientifique et technique des Archives Départementales de l'Isère.

Dans ce cadre, les archivistes du Centre de Gestion mettent en œuvre des actions de toute nature permettant d'assurer la conservation et la mise en valeur des archives de la collectivité, notamment :

- Le tri, le classement, et la rédaction d'inventaires pour les archives anciennes, modernes ou contemporaines,
- La gestion des éliminations,
- La formation et l'accompagnement des agents aux procédures d'archivage,
- Le conseil pour la gestion des archives courantes, l'aménagement des locaux, la conservation des documents,
- Le conseil pour l'archivage numérique,
- La maintenance et le suivi de la gestion archivistique (journées annuelles d'archivage)
- L'aide au récolement,
- L'aide au recrutement d'un archiviste,
- Les actions de valorisation des documents.

Le tarif des prestations proposées par le CDG 38 est le suivant :

- Diagnostic : 203 € (gratuit si l'intervention est acceptée)
- Intervention d'un archiviste : 302 € / jour / archiviste intervenant

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention à passer avec le CDG 38 pour l'intervention du Pole Archives Itinérantes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération 49/2022 – Finances – Sortie d'inventaire des biens réformés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

VU l'instruction budgétaire M14 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations,

VU la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif,

CONSIDÉRANT les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la Commune, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de la Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX,

CONSIDÉRANT que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine de la Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX,

Considérant la nécessité, suite à la fusion des communes, de la mise à jour du patrimoine de la commune nouvelle,

Considérant la liste des biens à réformer jointe en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la sortie de l'actif des biens dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Préfecture et au comptable public.

Point financier : Bilan 2022 + Report 2023

SECTION FONCTIONNEMENT		BUDGET	REALISE
EXCEDENT	2021		1 130 829,90
	VRT de 774 486,22€ au 1068		-774 486,22
	DEPENSES 2022	1 833 216,00	1 246 123,84
	RECETTES 2022	1 833 216,00	1 527 587,39
EXCEDENT / DEFICIT au		31/12/2022	637 807,23

SECTION INVESTISSEMENT		BUDGET	REALISE
EXCEDENT	2021		-184 696,49
	Virement Reçu du FCT en 1068		0,00
	DEPENSES 2022	1 149 696,49	662 997,81
Virt de 774 486,22€ au 1068 +	RECETTES 2022	1 149 696,49	1 058 622,68
			0,00
EXCEDENT / DEFICIT au		31/12/2022	210 928,38
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT		BUDGET	REALISE
EXCEDENT	2021		946 133,41
Virt de 774 486,22€ au 1068 +	DEPENSES 2022	2 982 912,49	2 683 607,87
	RECETTES 2022	2 982 912,49	2 586 210,07
EXCEDENT / DEFICIT au		31/12/2022	848 735,61

Bilan correct pour l'année 2022.

Préparation des travaux à réaliser en 2023

Monsieur le Maire demande aux élus d'exprimer leurs souhaits :

- Réflexion sur la cantine,
- Travaux de voirie,
- Travaux d'isolation des bâtiments (comme toutes les années)
- Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics ?
- Cours maternelles à égayer à Commelle et à Nantoin
- Enfouissement des réseaux sur Porte-Des-Bonnevaux
- Isolation des menuiseries aux écoles de Nantoin

A réfléchir.

Le maire, les adjoints et les maires délégués vont réfléchir sur les travaux à programmer. Les commissions se réuniront également (voirie...)

Bilan urbanisme 2022

Un tableau est joint à ce CR. Un bilan sera fait lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, sur toutes les demandes 2022 de PORTE-DES-BONNEVAUX. (Toutes les demandes n'ont pas été acceptées).

Délibérations à prendre

Délibération 01/2023 - Forêts : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour le projet 1 arbre 1 habitant

Dans le cadre de l'amélioration sylvicole et l'adaptation au changement climatique de la forêt communale, Monsieur le Maire propose de développer un projet de plantation d'arbres.

Ce projet, pour lequel l'ONF accompagnerait la commune, se caractérisera de la façon suivante :

- Date prévisionnelle de plantation : Entre le 1^{er} octobre 2022 et le 31 décembre 2023
- Parcelle cadastrale de plantation : Parcelles n°177 et 118, section B, parcelles 137 et 317 section AB
- Coût du projet (préparation, plantation, entretien) : 11 716,9 € HT

Le Département de l'Isère peut accorder une subvention unique à hauteur de 80 % des coûts hors taxes de préparation des sols et de plantation.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Plantations	5 594,94 €	Département (80 % des plantations)	4475,95 €
Dégagement	2 321,96 €	Département (80%)	1857,56 €
2 Entretien par dégagement des plantations	1200 €	Département (80%)	960 €
Dégagement supplémentaire de plantation (le 2 ^{ème}) dans le cadre du plan de relance	2600 €	Département (80%)	2080 €
		Autofinancement	2 343,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents des membres présents :

- **ADOpte** le projet « 1 arbre 1 habitant » du Département de l'Isère estimé à 11 716,9 € HT
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de solliciter de tous les organismes, associations, Collectivités territoriales accordant des subventions et notamment le Conseil Départemental de L'Isère pour un montant 9 373,51 € HT
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions

Délibération 02/2023 - TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public – Rénovation Tr4 - 2023

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : Commune
PORTE DES BONNEVAUX
Affaire n° 20-004-479
EP – Rénovation Tr4 - 2023**

TE 38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **56 700 €**
Le montant total des financements externes s'élève à : **32 850 €**

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **1 350 €**
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **22 500 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **56 700 €**
Financements externes : **32 850 €**
Participation prévisionnelle : 23 850 €
(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **1 350 €**

3 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **22 500 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

Délibération 03/2023 - TE38 - Travaux sur réseaux d'éclairage public - Rénovation Tr5-2024

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

TE 38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **41 529 €**
Le montant total des financements externes s'élève à : **24 060 €**

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **989 €**
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **16 480 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :
- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **41 529 €**

Financements externes : **24 060 €**

Participation prévisionnelle : 17 469 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :

989 €

3 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

16 480 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

Retour du 1^{er} Conseil Municipal Enfant 2023

- Projet retenu : matinée nettoyage sur la commune déléguée de Nantoin : les enfants feront les convocations et prépareront cette journée (un samedi matin à définir)
- Projet non retenu : faire des liaisons vélos entre nos 4 villages historiques (projet à conserver mais il demande beaucoup de réflexions et d'intervenants ..)
- Mettre des jeux dans la cour de l'école de Nantoin
- Réalisation d'un Pump Track (circuit à bosses pour vélos et trottinettes).

Point d'information pour l'évolution du site internet de la commune

Début février, lancement de l'inscription avec Campagnol.

Point BIC

- Redevance EP : suite au surcote de l'énergie, le coût de 1,38 € HT / m³ à l'horizon 2026 va passer à 1,77 € HT / m³ à l'horizon 2028 soit + 6 %
- Idem pour l'assainissement de 2,10 € / m³ à 2,67 € / m³ en 2028.
- Déchets - Points d'apports : travaux prioritaires. Les délais sont plus longs et les coûts plus importants mais ces travaux se feront.
- Réfection de la crèche de La Côte-Saint-André.
- Bièvre Isère envisage de passer un marché groupé pour les photocopieurs : le coût de la photocopie serait très intéressant.
- ZAN : zone d'artificialisation nette.

Questions et infos diverses

Aude HERICHER :

- Donne le compte rendu de la dernière réunion de la commission culture de Bièvre Isère. Commelle accueillera la clôture du festival, qui aura lieu le 30 Avril. Une réunion aura lieu prochainement pour l'organisation.
- Bilan du Téléthon : 4835 € ont été récoltés pour le téléthon 2022 sur tout le territoire de PORTE-DES-BONNEVAUX. Une cérémonie a eu lieu pour la remise du chèque.

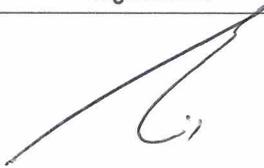
Magali LE DIVOUZET :

- Demande où en est l'extinction de l'éclairage public la nuit ? Les prestataires sont en retard, mais c'est en cours.

La question est posée sur l'existence ou non d'un service de co-voiturage sur Bièvre Isère.

Prochain conseil le 23 Février 2023 à 20h à ARZAY.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités la séance est levée à 22 heures 20.

	Signatures
Le Maire	
Le Secrétaire de séance	